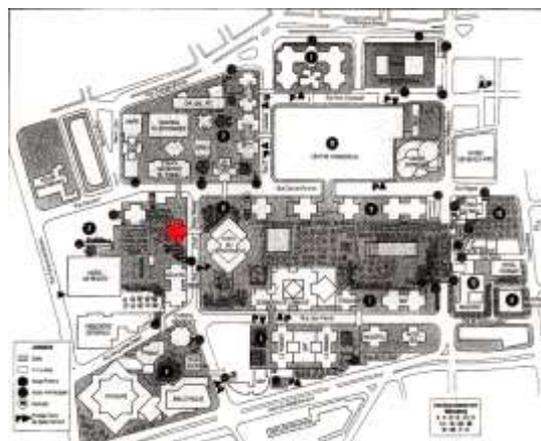


BORDEAUX MERIADECK - LA CROIX DU PALAIS

Fiche DoCoMoMo 40



Fichier international de DoCoMoMo

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : LA CROIX DU PALAIS
Variante du nom : Tour Croix du Palais
Numéro et nom de la rue : rue Corps Franc Pommiès
Ville : Bordeaux **code:** 33000
Pays : France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : Conseil Général de la Gironde
Hôtel du Département
Adresse : Esplanade Charles de Gaulle
33074 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 99 33 33

ETAT DE LA PROTECTION

Type : Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Date : 2007
Type : Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole
Date : 2006, révisé en 2014 - fiche B9029

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, place Pey Berland 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 10 20 30

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande :

1979 par la SCI AQUITAINE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER pour la construction de bureaux, parkings et de locaux commerciaux en remplacement éventuel de bureaux à la cote 9.30 et 14.50

Architectes : François AMBROSELLI

Autres architectes et intervenants :

Groupe LOISIER et POLY RHYTHMIC ARCHITECTURE: permis de construire de 2011 pour la réhabilitation de l'immeuble.

Ingénieurs :

CUBE INGENIEURS pour la réhabilitation de 2011

Contractants :

CHRONOLOGIE

Date du concours :

Date de la commande : 1979

Période de conception :

Durée du chantier : début: 1980, fin: 1982

Inauguration :

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

Usage :

Bureaux

Etat du bâtiment :

Le bâtiment fait l'objet d'un permis de construire pour rénovation et extension. Il est actuellement en cours de transformation.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

Des travaux sont en cours.

La Croix du Palais a fait l'objet d'une demande de permis de construire en 2011 pour:

- réhabilitation et extension du bâtiment en comblant les angles de la croix et réaliser 9 000 m² de SHON,
- démolition partielle de la dalle de Mériadeck et du garde-corps pour retrouver le contact avec le sol et ramener la façade au niveau rue,
- suppression de la passerelle qui relie, au-dessus de la rue Corps Franc Pommiès, la Croix du Palais à la Préfecture et la terrasse Koënic à l'esplanade Charles de Gaulle,
- dotation d'une nouvelle enveloppe bioclimatique descendant jusqu'au niveau de la rue.

La demande de permis a été refusée « considérant que la démolition de la passerelle nuirait gravement à la continuité des circulations piétonnes sur l'espace public de la dalle de Mériadeck », et accompagnée d'observations et recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France qui rejoignent celles de l'ICOMOS lors des Ateliers organisés à Bordeaux en avril 2012 autour des « Valeurs de Mériadeck dans le périmètre UNESCO ».

L'ICOMOS avait jugé que ce projet portait atteinte à la cohérence du quartier en niant toutes ses caractéristiques architecturales et urbaines, et que la suppression de passerelles devait être évitée « faute de quoi un ensemble cohérent et historiquement inscrit dans le temps sera mutilé progressivement... ».

L'architecte Marc Bariani a estimé, lors de ces Ateliers, que le projet de restructuration de « la Croix du Palais est l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire » car « il faut éviter que Mériadeck ne devienne qu'un centre administratif ».

L'association « Sauvegarder Mériadeck », qui suit particulièrement ce dossier, a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif. Le permis n'a pas été annulé mais il a subi d'importantes modifications: la passerelle sera déplacée mais reconstruite à l'identique, le garde-corps sera maintenu et le pincement en taille de guêpe au niveau de la dalle sera conservé sur le côté est, face à la préfecture.



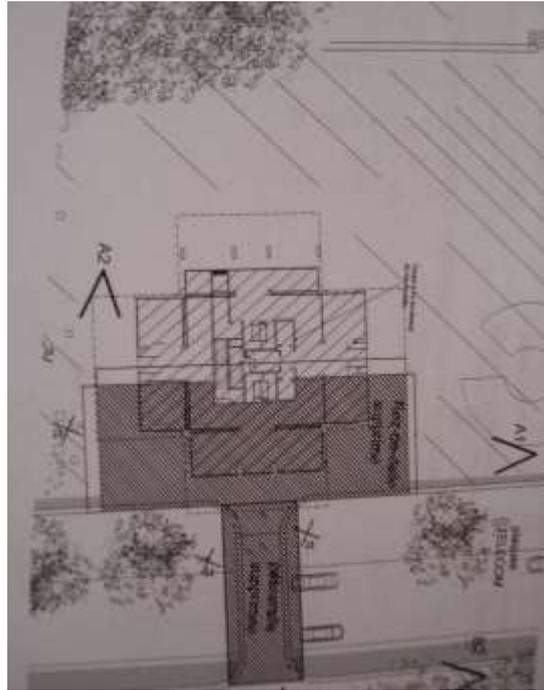
Croix du Palais 001 état d'origine



Croix du Palais 002 projet refusé



Croix du Palais 003 passerelle actuelle



Croix du Palais 004 projet de démolition



Croix du Palais 005 Projet refusé

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondances, etc. :

Archives municipales: permis de construire 79 Z 0389 et les documents s'y rapportant.
Permis de construire 06311 Z 0767 en 2011 et 06311 Z 0767A en 2012 et 2013

Dessins, photographies, etc. :

Autres sources, films, vidéo, etc. :

Principales publications par ordre chronologique:

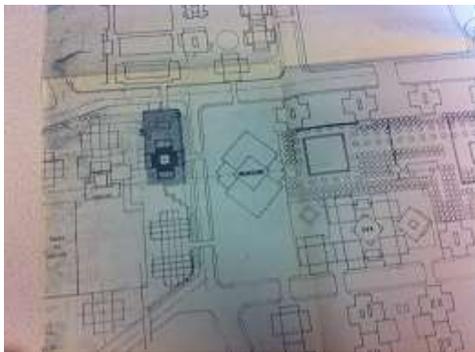
UNESCO, Liste du Patrimoine mondial : Rapport de l'ICOMOS portant sur les orientations et conclusions de l'Atelier « Quelles sont les valeurs de Mériadeck dans le périmètre UNESCO ? », Bordeaux, 26 et 27 avril 2012 et l'évaluation des projets de développement en cours.

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

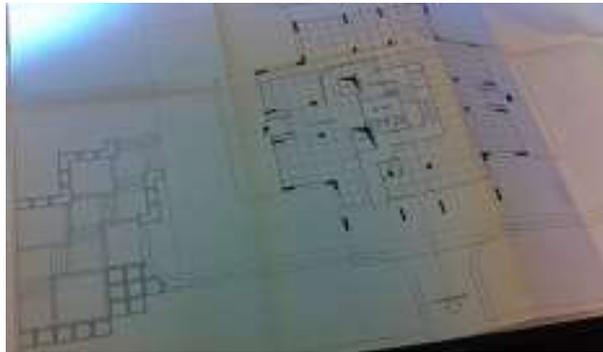
La Croix du Palais est l'une des trois croix extérieurement identiques érigées par François Ambroselli, les deux autres étant la Croix des Fontaines toute proche et la Croix du Mail détruite en 2011/2012 pour construire la Cité Municipale.

L'immeuble n'est pas directement situé sur le noyau central que constitue l'esplanade Charles de Gaulle et son alignement majestueux de bâtiments en croix, mais sur l'îlot 3, entre la Croix des Fontaines, et la double croix de la Direction Solidarité Gironde (ex DDASS). Il fait face à la Préfecture à laquelle il est relié par une passerelle.

L'aspect extérieur volontairement austère des 3 immeubles identiques avait été exigé par Jean Willerval qui souhaitait que les bâtiments modernes voisins des monuments historiques ne leur fassent pas ombrage.



Croix du Palais 006 plan de situation



Croix du Palais 007 plan rez-de-dalle

Volume et aspect architectural respectent les directives de Jean Willerval, architecte en chef du quartier Mériadeck :

- le plan cruciforme,
- le retrait du volume au niveau piétons, cote 14.50 NGF, appelé taille de guêpe,
- le retrait sur la rue de 1.30m,
- l'ordonnance architecturale par l'alternance de bandeaux pleins traités en éléments préfabriqués à base de ciment clair avec agrégats de quartz de Bonne Nouvelle, et d'éléments horizontaux vitrés de teinte bronze fumé,
- le respect du vélum général pour limiter les hauteurs,
- bâtiment de 11 étages construit sur le même principe que la Croix des Fontaines et l'ex Croix du Mail, avec :

- un niveau sous-sol cote 6.30 NGF de locaux techniques et 50 places de stationnement ,
- un niveau rez-de-rue, à 9.30 NGF, pour l'entrée principale, bureaux, locaux et 28 places de stationnement,
- un niveau mezzanine, à 11.70 NGF, et 28 places de stationnement,
- un niveau rez-de-jardin, à 14.50 NGF, avec l'entrée piétonne principale,
- un niveau entresol, à 17.30 NGF, pour des bureaux,
- et 6 étages courants à destination de bureaux,
- en attique, à 38.30 NGF, un étage en retrait regroupant chauffage, ventilation et machineries ascenseurs.

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1. appréciation technique :

Le bâtiment a des fondations sur pieux forés et une structure en béton armé.

Les architectes ont dû tenir compte de la proximité de la nappe phréatique et la réalisation de la dalle n'a permis d'installer qu'un seul niveau de zone de stationnement.

La structure périphérique du bâtiment est exprimée en façade: des pilastres à colonnettes de béton brut coupent les bandeaux vitrés en glaces bronze, entre les allèges en béton.

La structure des façades est reliée à un noyau central par un système classique de poutres, pré-dalles et dalles. Ce système permet de réduire le nombre de poteaux intérieurs, et autorise une plus grande souplesse pour les aménagements intérieurs. Des bureaux paysagés sont organisés selon une trame de 1,20 m.

Le choix du plan cruciforme permet de simplifier les circulations, et d'apporter aux bureaux un maximum de clarté naturelle et de soleil.

Le bâtiment possède un double escalier, soit 2 escaliers encloisonnés s'entremêlant, gérant ainsi 2 circulations distinctes ne se croisant jamais. Cette particularité architecturale, pour répondre à la réglementation incendie (l'évacuation du bâtiment), reste totalement invisible aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du bâtiment.

2. appréciation sociale :

La Croix du palais abrite actuellement 4 500m² de bureaux du Conseil Général.

Elle accueille du public et contribue à l'animation du quartier. Le Conseil Général prévoit d'y regrouper les services aux personnes handicapées.

3. appréciation artistique et esthétique :

Un sort semble s'acharner sur deux des trois Croix jumelles, bâtiments caractéristiques de Mériadeck construits par François Ambroselli.

Seule la **Croix des Fontaines** a été rénovée en 2002 dans le respect de son architecture d'origine, malgré l'installation en juin 2015 d'une machinerie de climatisation sur le toit-terrasse.

La **Croix du Mail** (face aux jardins de l'Hôtel de Ville classé), qui annonçait avec une grande discrétion le quartier moderne, a été malheureusement détruite (2011/2012) pour laisser place à l'imposante Cité Municipale (2014).

Pour la **Croix du Palais**, après le refus d'un premier permis de construire pour sa restructuration en 2011, un permis modificatif est déposé qui prend davantage en considération les recommandations de l'ICOMOS pour respecter le parti architectural de Mériadeck.

Ce projet modifiera tout de même fortement l'aspect extérieur du bâtiment et de ses abords : la forme en croix ne sera plus que suggérée, mais c'est toute la palette des matériaux, certes caractéristiques de l'époque de la construction du quartier, qui sera intégralement modifiée. Le travail sur le béton cédera sa place à « l'architecture du brise-soleil » et des ventelles acier, comme ce fut le cas pour l'extension du Conseil Général. Le vocabulaire d'une époque cède sa place à celui d'une autre époque. Ainsi, alors que le bâtiment initial était typique de l'architecture développée sur le quartier, et participait à son homogénéité, la restructuration en fera un bâtiment isolé architecturalement.

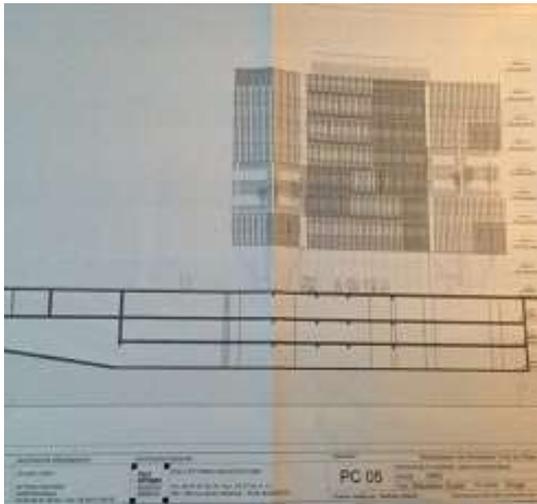
Le projet de restructuration, en prévoyant le déplacement d'une des passerelles, rompra également la composition générale du plan masse d'origine, où chaque passerelle était disposée pour une mise en scène des bâtiments desservis. Ce déplacement met en danger également les aménagements de la dalle au niveau de la Préfecture, œuvres de Pierre Dufau et laisse planer un risque de démolition.



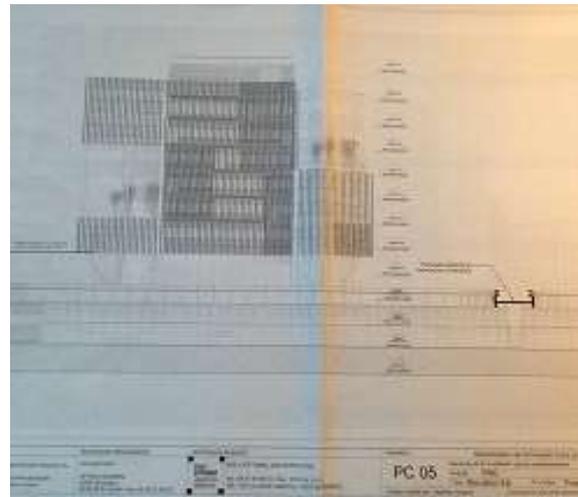
Croix du Palais 008 permis modificatif



Croix du Palais 009 permis modificatif



Croix du Palais 010 permis modificatif



Croix du Palais 011 permis modificatif



Croix du Palais 012 maquette Royer /Willerval



Croix du Palais 013 restructuration 2017

4. arguments sur le statut canonique (local, national, international) :

La Croix du Palais était parfaitement conforme aux exigences de Jean Willerval et représentative des préconisations inscrites dans la Charte d'Athènes. Elle figurait dans la liste des bâtiments en croix emblématiques de Mériadeck dont elle remplissait tous les critères : horizontalité des lignes et droit à la lumière, respect du vélum, palettes et teintes des matériaux, espaces de respiration, parkings sous dalle, passerelles la reliant aux autres îlots.

Légèrement décalée par rapport à l'alignement majestueux des bâtiments en croix de l'esplanade Charles de Gaulle, elle participait à l'harmonie de ce quartier.

5. évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. archives visuelles originales :

Croix du Palais 005: plan de masse, dossier permis de construire de l'architecte Ambroselli

Croix du Palais 006: Plan du rez-de-dalle et départ passerelle vers Préfecture et esplanade Charles de Gaulle

Croix du Palais 011: la Croix du Palais sur la maquette Royer/Willerval de 1970 - photo Sauvegarder Mériadeck

Croix du Palais 012: la Croix du Palais sur la maquette Royer/Willerval de 1970 - photo Sauvegarder Mériadeck

2. photographies et dessins récents :

Croix du palais 001: vue d'ensemble du projet refusé, dossier permis 06311 Z 0767 de 2011

Croix du Palais 002: vue de détail sur rue du projet refusé, dossier permis 06311 Z 0767 de 2011

Croix du Palais 003: état d'origine du bâtiment, dossier permis 06311 Z 0767 de 2011

Croix du Palais 004: la passerelle la reliant à la Préfecture, état d'origine - photo Sauvegarder Mériadeck

Croix du Palais 007: perspective angle Sud-est - dossier permis construire rectificatif 06311 Z 0767A

Croix du Palais 008: perspective Nord-est - dossier permis de construire rectificatif 06311 Z 0767A

Croix du Palais 009: élévation Ouest - dossier permis de construire rectificatif 06311 Z 0767A

Croix du Palais 010: élévation Est - dossier permis de construire rectificatif 06311 Z 0767A

Rapporteurs : Association Sauvegarder Mériadeck - Mathias Cignal, architecte

Date : 1 octobre 2015